# Droits des fonctionnaires de l'EN

1

### Droit à la REMUNERATION

#### La rémunération comprend :

- le traitement indiciaire (salaire établi en fonction de l'indice calculé à partir de l'échelon)
- l'indemnité de résidence (indemnité versée en fonction du coût de la vie)
- le supplément familial de traitement (pour fonctionnaires chargés de famille)
- primes (par ex. pour les directeurs du 1er degré ou les professeurs en REP)

3

### Droit à la FORMATION

Il bénéficie d'un livret individuel de formation (retrace formations suivies dans sa carrière), ainsi que d'un « crédit » de 20h de formation par année d'exercice dans la fonction publique



## 2 Droit à la PROTECTION JURIDIQUE

État tenu de le **protéger contre toutes atteintes** dans l'exercice de ses fonctions
: insultes, agressions...

Exception: lorsque fonctionnaire est poursuivi par la Justice pour une faute imputable à lui seul, une sanction administrative s'ajoutera aux éventuelles condamnations judiciaires

4

### Principe de NON-DISCRIMINATION

Aucune distinction peut être faite, en fonction du sexe, de l'origine, des opinions, de l'orientation sexuelle, de l'état de santé, de l'apparence physique.

Exception: inaptitudes physiques

5

### Drait SYNDICAL

Droit d'adhérer, de ne pas adhérer ou de créer un syndicat

Droit de bénéficier d'absences, de congés ou de décharges de service pour des motifs d'appartenance syndicale

D'où l'examen médical d'aptitude, qui est obligatoire avant de pouvoir être embauché dans l'EN

6

### Drait de GRÈVE

#### S'exerce dans des limites légales :

- prévu à l'avance (5 jours de préavis)
- 1 jour de grève donne lieu à une retenue d'1/30e du traitement mensuel
- restrictions possibles pour le maintien d'un service minimum :
  État a la possibilité de la réquisition (désignation de
  fonctionnaires pour assurer l'accueil des élèves dans les
  classes)